



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 mai 2021 à 17 h 00

-----

AUJOURD'HUI sept mai deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 30 avril 2021, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Olivier BIANCHI, Maire, présidentant la séance**

**Présent(e)s :** Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Lactitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :** Jérôme GODARD à Christine DULAC ROUGERIE

**Excusé(e)s :**

**Absent(e)s :**

**Secrétaire :** Wendy LAFAYE

-----

*Alparslan COSKUN, Fatima CHENNOUF-TERRASSE et Diego LANDIVAR arrivent pendant la présentation de la question n°1.*

*Vincent SOULIGNAC arrive pendant la présentation commune aux questions n°2 et 3 (fin du pouvoir donné à Thomas WEIBEL).*

*Valérie BERNARD arrive pendant le débat de la question n°4 (fin du pouvoir donné à Cécile AUDET).*

*Alparslan COSKUN quitte la séance pendant le débat de la question n°4 et donne pouvoir à Marianne MAXIMI.*

*Géraldine BASTIEN arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°7 (fin du pouvoir donné à Jean-Pierre BRENAS).*

*Lucie MIZOULE quitte la séance avant le vote de la question n°21 et donne pouvoir à Pierre MIQUEL.*

*Sylviane TARDIEU quitte la séance au cours de la question n°38 et revient dans la séance avant le vote du vœu a).*

-----

## Rapport N° 9 TARIFS SMAP 2021-2022

---

Rapporteur : Madame Cécile AUDET

Le Service Municipal d'Accueil Périscolaire (SMAP), est une activité dispensée dans les écoles publiques clermontoises à destination des 3-6 ans et des 6-11 ans, habituellement de manière gratuite.

Le SMAP doit désormais devenir payant pour une raison réglementaire. Pour continuer à proposer aux petits clermontois un accueil de loisirs après l'école, avec l'aide de la Caf, la Ville de Clermont-Ferrand doit demander une participation financière aux familles.

Il vous est proposé, pour tarifier le SMAP

1. d'appliquer un forfait annuel démarrant au seuil le plus bas pour éviter les factures (15 euros),
2. de maintenir le principe de dégressivité déjà utilisé pour l'élaboration des tarifs Enfance-Jeunesse. Adosser le tarif au quotient familial permet ainsi de proposer des tarifs solidaires et équitables
3. de retenir les seuils de l'État pour moduler les forfaits

La tarification du SMAP se déclinerait comme suit :

### Pour les clermontois

- 15 euros : QF de 1 à 699 (Plafonds pour bénéficier des bons aides Caf)
- 20 euros : QF de 700 à 1499 (avantage fiscal plafonné pour chaque demi-part issue des enfants à charge)
- 30 euros : QF supérieur ou égal à 1500

### Pour les non clermontois

- 30 euros : QF inférieur ou égal à 700
- 36 euros : QF supérieur ou égal à 701

Il est proposé de facturer le forfait à l'issue du premier mois d'inscription, comme pratiqué pour tous les forfaits annuels (EMS et ateliers socioculturels).

Les présents tarifs s'appliqueront du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022.

Tranche	Tarif correspondant
Tranche 01 : QF jusqu'à 404	15,00 €
Tranche 02 : QF de 405 à 444	15,00 €
Tranche 03 : QF de 445 à 484	15,00 €
Tranche 04 : QF de 485 à 524	15,00 €
Tranche 05 : QF de 525 à 564	15,00 €
Tranche 06 : QF de 565 à 604	15,00 €
Tranche 07 : QF de 605 à 649	15,00 €
Tranche 08 : QF de 650 à 699	15,00 €
Tranche 09 : QF de 700 à 749	20,00 €
Tranche 10 : QF de 750 à 799	20,00 €
Tranche 11 : QF de 800 à 899	20,00 €
Tranche 12 : QF de 900 à 999	20,00 €
Tranche 13 : QF de 1000 à 1249	20,00 €
Tranche 14 : QF de 1250 à 1499	20,00 €
Tranche 15 : QF de 1500 à 1749	30,00 €
Tranche 16 : QF de 1750 à 1999	30,00 €
Tranche 17 : QF de 2000 à 2249	30,00 €
Tranche 18 : QF de 2250 à 2499	30,00 €
Tranche 19 : QF de 2500 à 2999	30,00 €
Tranche 20 : QF supérieur à 3000 inclus	30,00 €
Non-clermontois QF inférieur à 700 inclus	30,00 €
Non-clermontois Qf supérieur à 701 inclus	36,00 €

**DELIBERATION**

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à la majorité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

12 MAI 2021

Le Maire,  
Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjointe à la Petite Enfance, Enfance, Jeunesse  
et Education

Cécile AUDET

